

Langue Régionale Flamande

Le Ministère de l'Éducation Nationale donne son feu vert pour la mise en œuvre d'une expérimentation d'enseignement de la langue flamande en écoles et en collèges.

Ce mardi 26 septembre 2006, M. Jean Pierre Decool, député de la 14^{ème} circonscription et une délégation de l'Institut de la Langue Régionale Flamande –Akademie voor Nuuze Vlaamsche Tale (ILRF-ANVT), ont été reçus pour la deuxième fois au Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 110 rue de Grenelle à Paris.. Cette rencontre faisait suite à celle du 9 mai dernier lors de laquelle les membres de l'ANVT-ILRF avaient présenté leurs actions et leurs attentes notamment en matière d'enseignement du flamand afin d'assurer sa pérennité.

C'est de nouveau M. Jean Louis Nembrini, Conseiller de M. le Ministre Gilles de Robien qui les a reçus et leur a fait part du résultat de ses réflexions sur le sujet ainsi que de celles de ses services. Et c'est au nom du Ministre qu'il s'exprima.

Les éléments exposés lors de la première rencontre ont persuadé le Ministère de donner son feu vert à la mise en œuvre d'une expérimentation d'enseignement de la Langue Régionale Flamande.

Bien que le flamand ne soit pas inscrit sur la liste des langues qui peuvent être enseignées dans l'enseignement public, l'article 34 de la loi sur l'enseignement des langues fixe le cadre de l'expérimentation. Faut-il rappeler que cet amendement à la loi d'origine a été présenté par un groupe de député dont faisait partie M. le député Jean Pierre Decool ?

L'article 20 de la même loi précise que l'expérimentation peut s'appliquer aux langues régionales dont fait partie la langue régionale flamande reconnue à ce titre par le Ministère de la Culture et la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France.

Les membres de la délégation de l'ANVT-ILRF (Jean Paul Couché, président ; Jean Louis Marteel, Christian Ghillebaert et Frédéric Devos, administrateurs) ont rappelé les enjeux culturels mais aussi économiques du développement de cette langue transfrontalière et tremplin idéal vers la langue officielle de la Belgique et des Pays Bas. Ils ont ensuite présenté le cadre des cours associatifs actuels et réfléchi avec Mrs Nembrini et Decool aux conditions dans lesquelles cette expérimentation pouvait s'organiser avec les meilleures chances de réussite : création d'une cellule langue flamande dans l'Académie de Lille, cursus, lieux, enseignants, matériel pédagogique, évaluation.

A noter que la loi prévoit que cette phase porte sur une durée de 5 ans qui débouche ensuite sur une validation définitive... ou un retrait.

D'un commun accord, il a été retenu un panel de 5 ou 6 établissements au départ (écoles primaires et collèges) avec une possibilité de développer l'expérimentation dans le courant des 5 ans.

Le président Couché a assuré M. Nembrini du soutien dont disposait l'Institut par le biais de structures de création de matériel pédagogique en langue régionale telles que TES (Bretagne) ou IKAS (Pays Basque).

Dans les tous prochains jours, M. Nembrini prendra contact avec le nouveau Recteur de l'Académie de Lille afin de convenir du cadre de cet enseignement.

M. le député JP Decool s'est proposé pour organiser une rencontre avec M. le Recteur et une délégation de l'ANVT-ILRF afin de poser les bases qui permettront d'assurer la réussite de cette initiative pour la sauvegarde et le développement de cette langue régionale, initiative dont M. Nembrini a raisonnablement fixé la date de départ à la rentrée scolaire 2007.

Les membres de la délégation flamande se sont félicités de la rapidité de la prise de position favorable du Ministère de l'Éducation Nationale et ont vivement remercié M. Nembrini et, par son intermédiaire, M. Le Ministre Gilles de Robien de leur appui dans ce dossier.

NB : L'Institut de la Langue Régionale Flamande – Akademie voor Nuuze Vlaasmche Tale est une fédération de 13 associations flamandes de France et a été créé en mars 2004 dans le but de promouvoir la langue flamande et d'obtenir son enseignement dans tous les degrés de l'Education Nationale.



La délégation sur le perron du Ministère de l'Education Nationale.

De gauche à droite : Mrs Frédéric Devos, Christian Ghillebaert, Jean Pierre Decool, Jean Louis Marteel et Jean Paul Couché